

Elections professionnelles 2018
Nombre de sièges aux CAPA

Corps relevant du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié

CORPS	CAPA	CORPS	CAPA
Inspecteurs de l'éducation nationale	Hors classe : 1 titulaire + 1 suppléant Classe normale : 1 titulaire + 1 suppléant	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Hors classe : 1 titulaire + 1 suppléant Classe supérieure : 1 titulaire + 1 suppléant Classe normale : 1 titulaire + 1 suppléant
Personnels de direction	Hors classe : 1 titulaire + 1 suppléant classe normale : 2 titulaires + 2 suppléants	Assistants de service social des administrations de l'état (ASSAE)	ASSPAE : 1 titulaire + 1 suppléant ASSAE : 1 titulaire + 1 suppléant
Conseillers principaux d'éducation	Classe exceptionnelle : 1 titulaire + 1 suppléant Hors classe : 1 titulaire + 1 suppléant Classe normale : 2 titulaires + 2 suppléants	Adjointes techniques de recherche et de formation (ATRF)	PR C1 : 1 titulaire + 1 suppléant PR C2 : 2 titulaires + 2 suppléants ATRF : 1 titulaire + 1 suppléant
Psychologues de l'éducation nationale	Classe exceptionnelle : 1 titulaire + 1 suppléant Hors classe : 1 titulaire + 1 suppléant Classe normale : 2 titulaires + 2 suppléants	Adjointes techniques des établissements d'enseignement (ATEE)	PR C1 : (effectif nul) PR C2 : 1 titulaire + 1 suppléant ATEE : 1 titulaire + 1 suppléant
Attachés d'administration de l'état (AAE)	Hors classe : 1 titulaire + 1 suppléant APAE : 1 titulaire + 1 suppléant AA : 2 titulaires + 2 suppléants		
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	Classe exceptionnelle : 1 titulaire + 1 suppléant Classe supérieure : 1 titulaire + 1 suppléant Classe normale : 2 titulaires + 2 suppléants		
Adjointes administratives de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	PR C1 : 2 titulaires + 2 suppléants PR C2 : 2 titulaires + 2 suppléants ADJ ADM : 1 titulaire + 1 suppléant		